



**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs du service commun de DRX de l'Institut Jean Barriol (FR2843) pour les analyses, études, pré-expériences sont fixés selon les modalités suivantes :

tableau ci-joint

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du service commun de DRX – Faculté des sciences et technologies, Boulevard des Aiguillettes, BP 70239, 54506 Vandoeuvre-Les-Nancy et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 29 mars 2013

Pierre MUTZENHARDT

Service commun de DRX – Tarifs 2013

Tarifs	Monocristaux	Poudres
Analyse (mesure)	60€/demi-journée	Enreg. rapide (<2h) = 20€ Tarif non académique = 50€/éch Enreg. long (≥15h) = 8€/h + forfait 40€(*) Supplément cryostat = 50€/j
Etude	70€/h (*)	80€/h (*)
Pré-expérience		
Mesure sans intérêt (**)	60€/échantillon	-

(*) facturation uniquement appliquée pour les prestations délivrées à des établissements privés.

(**) Appliqué uniquement si une mesure aboutissant à une structure est effectuée, mais que le résultat se révèle inintéressant.